



PRIMER EJERCICIO DE OPOSICIÓN DEL PROCESO SELECTIVO PARA INGRESO EN
EL CUERPO DE INGENIEROS DE MONTES DE LA HACIENDA PÚBLICA
Orden HFP/688/2017, de 20 de julio
("Boletín Oficial del Estado" de 11 de marzo de 2019)

1 de julio de 2019

PARTE B

LA SITUATION DES FORÊTS DU MONDE: Conclusions principales.

Gestion durable des ressources en eau (ODD6*).

Les forêts constituent un élément à part entière du cycle hydrologique. Par ailleurs, elles filtrent l'eau, réduisent l'érosion des sols et la sédimentation, extraient de l'eau qu'elles rejettent dans l'atmosphère et fournissent une part importante de l'eau potable qui est consommée dans plus du tiers des plus grandes villes de la planète. On constate cependant que, bien souvent, les services écosystémiques liés à l'eau qui sont rendus par les forêts ne sont pas reconnus à leur juste valeur, en raison notamment de leur complexité. Il convient d'étoffer nos connaissances sur les liens entre les forêts et l'eau dans différents écosystèmes et à différentes échelles (spatiales et temporelles) dans le contexte du changement climatique. Nous devons parvenir à mieux saisir les incidences que peut avoir la gestion des forêts, y compris la déforestation, la régénération des forêts et le boisement, sur les ressources hydriques si nous souhaitons élaborer des mesures forestières qui puissent contribuer efficacement à la réalisation de l'ODD6.

Tourisme durable (ODD8).

Le tourisme forestier pourrait certainement contribuer davantage à la réalisation de la cible 8.9 des ODD (développer un tourisme durable); il existe d'ailleurs des exemples révélateurs de pays (comme le Costa Rica) qui ont misé sur leurs forêts pour renforcer leur attrait touristique. Certains experts avancent que le tourisme vert représente environ 20 pour cent du marché mondial et que sa croissance est trois fois plus rapide que celle du secteur touristique dans son ensemble.

Villes durables (ODD11).

Les avantages liés à la présence d'arbres et d'espaces verts facilement accessibles dans les zones urbaines sont de plus en plus reconnus. Il a par exemple été établi que les enfants qui vivent dans des quartiers où ils peuvent aisément accéder à des espaces verts sont moins sujets à l'obésité que ceux dont l'accès à de tels espaces est plus restreint; on a par ailleurs mis en évidence une corrélation entre la présence d'arbres dans les rues et un taux de criminalité moindre. Les forêts et les arbres en zone urbaine peuvent également procurer des avantages importants en termes d'embellissement et de promotion de la diversité biologique. Il demeure cependant difficile de déterminer l'ampleur et la valeur de ces avantages. Face à l'urbanisation rapide de nombreux pays de par le monde, il est primordial que la place stratégique qu'occupent les forêts et les arbres dans les espaces verts urbains soit pleinement prise en compte dans l'aménagement du territoire urbain, et ce, dès les premières phrases de la planification.

*ODD: *objectifs de développement durable*



Adaptation au changement climatique (ODD13).

Les forêts et les arbres peuvent renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. Les mesures forestières définies dans les propositions nationales relatives à l'adaptation au changement climatique (programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques, plans nationaux d'adaptation ou contributions déterminées au niveau national) ainsi que dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe prennent différentes formes: reboisement et remise en état des forêts dégradées pour prévenir l'érosion et les glissements de terrain; boisement pour limiter les risques d'inondations; agroforesterie; conservation et remise en état des mangroves dans les zones côtières pour renforcer la protection contre les ondes de tempête, les cyclones et les tsunamis; et lutte intégrée contre les feux de forêt et les ravageurs. Ces mesures d'adaptation doivent être pensées pour l'environnement dans lequel elles sont appliquées et il convient de mieux comprendre les liens entre le changement climatique et certains facteurs préjudiciables, tels que les tempêtes, les incendies ou encore les ravageurs et les maladies.

Enrayer et inverser le processus de dégradation des terres (cible 15.3 des ODD).

Les mesures visant à contrer la dégradation des forêts peuvent constituer un moyen d'action important en matière de lutte contre la dégradation des terres, mais il s'avère difficile de repérer les forêts dégradées ou d'en mesurer l'étendue de façon cohérente au moyen de la télédétection. Cela étant, les progrès attendus dans la réalisation de cette cible d'ODD grâce aux efforts menés pour réduire la dégradation des forêts sont énoncés dans le Défi de Bonn, qui vise à régénérer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde d'ici à 2020 et 350 millions d'hectares à l'horizon 2030.

Mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (cibles 15.1, 15.4, 15.5, 15.9 et 15.a des ODD).

On sait que les forêts comptent parmi les habitats les plus riches en diversité biologique terrestre, mais il demeure difficile de quantifier leur contribution à cet égard. L'indicateur 15.1.2 des ODD mesure la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées, mais la contribution des forêts reste inconnue puisqu'il n'y a pas encore de ventilation par type d'écosystème pour cet indicateur. De même, alors que ce sont les forêts qui abritent une grande partie de la biodiversité des zones montagneuses, l'indicateur 15.4.1 des ODD (relatif aux sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des zones protégées) ne permet pas d'en rendre compte puisque les données correspondantes ne sont pas encore décomposées par type d'écosystème. On estime qu'au moins 50 pour cent des espèces de la planète vivent dans les forêts tropicales, c'est pourquoi il a été proposé que l'indicateur 15.5.1 des ODD (indice Liste rouge) soit assorti d'une mesure distincte du risque d'extinction des espèces tributaires de la forêt.